FAQ – questions sur Peppol

Qargo prend en charge la facturation électronique Peppol pour les factures de vente et d'achat ; de futures mises à jour ajouteront les pièces jointes et d'autres fonctionnalités.

Mis à jour 20 février 2026

Q. Qargo peut-il servir de point d'accès pour les factures de vente et d'achat ?
R. Les clients qui souhaitent configurer Qargo comme point d'accès doivent contacter leur gestionnaire de compte pour lancer le processus. Une fois le compte configuré et actif, l'envoi des factures de vente peut commencer. Pour les factures d'achat, les tests ne sont actuellement possibles que pour la réception des factures entrantes. Les tests de transfert vers un autre système ne sont pas encore disponibles.

Q. Les factures de vente acceptées et/ou refusées sont-elles visibles dans Qargo ?
R. Oui, mais uniquement si Qargo est utilisé spécifiquement comme point d'accès. Ce n'est pas pris en charge avec un autre service.

Q. Est-il possible d'envoyer des pièces jointes avec les factures de vente via les processus automatisés ?
***R**. Pour l'instant, seule la **facture elle-même** peut être envoyée en pièce jointe.* D'autres pièces jointes (comme **POD/CMR**) seront bientôt disponibles, mais ne sont pas encore prises en charge.

Q. Des pièces jointes peuvent-elles être reçues dans le cadre du processus des factures d'achat ? Par exemple : une facture accompagnée d'un POD (preuve de livraison) est courante.
R. Oui, ce processus est pris en charge. Il est utile de savoir à l'avance quels types de documents seront envoyés. Une fois reçus, les documents sont automatiquement transmis au module de traitement et de rapprochement des documents.

Q. Les avoirs sont-ils reçus via le processus des factures d'achat entrantes ?
R. Oui ! Les avoirs d'achat sont pris en charge.

Q. Que faire si une facture d'achat doit être approuvée avant d'être acceptée ?
R. L'approbation des **factures non liées au transport** se fait via le système comptable. Pour tous les **frais liés au transport**, le processus d'approbation standard de Qargo s'applique.

Q. Une facture reçue par erreur peut-elle être refusée ?
R. Non. Ce n'est pas pris en charge dans la première version. Si cela se produit, il convient de transmettre le détail des cas où des factures erronées ont été reçues, par exemple pour une autre entité financière ou une facture avec des frais incorrects.

Q. Comment savoir si une facture a bien été envoyée ? Une confirmation est-elle fournie en cas d'envoi réussi ?
R. Non. La plateforme Qargo n'affiche pas de confirmation d'envoi des factures. Une **tâche** spécifique est exécutée pour envoyer la facture. Cette tâche n'est terminée que si la facture a bien été envoyée.

Q. Comment les factures sont-elles actuellement soumises au réseau Peppol ? Quel format technique / langage est utilisé et quel type de fichier est soumis ?
R. Le format pris en charge est **OpenPeppol BIS Billing 3.0** (https://docs.peppol.eu/poacc/billing/3.0/). À des fins de test,

les fichiers de facture doivent être au **format XML** et peuvent être envoyés directement par e-mail au gestionnaire de compte Qargo. La documentation de l'API est disponible et peut être consultée [ici].

Q. La plupart des systèmes comptables indiquent si un client peut recevoir des factures via Peppol. Cette information est-elle aussi affichée dans Qargo ?
R. Non : cette information n'est pas affichée actuellement dans Qargo. La recherche dans le Peppol Directory n'est pas reliée à Qargo, car elle n'est pas forcément à jour. Ce point reste une évolution prévue, qui sera ajoutée dans une version future.

Q. Les factures doivent-elles d'abord être envoyées au client, puis via Peppol ? Ou la facture est-elle aussi envoyée directement au client lors d'un clic sur **« Envoyer via Peppol »** ?
R. À partir du **1er janvier 2026**, il n'est plus nécessaire d'envoyer une facture par e-mail : seule la facture envoyée via **Peppol** reste valable.
L'envoi d'une facture par e-mail et l'envoi via Peppol sont **deux tâches distinctes** dans Qargo. La facture est envoyée via le réseau Peppol, mais il reste possible d'envoyer une copie de la facture par e-mail.
La tâche **« Envoyer via Peppol »** ne peut être exécutée **qu'après la comptabilisation de la facture**.

Q. La facture peut-elle encore être modifiée après son envoi via Peppol, mais avant son envoi en comptabilité ?
***R.** Non. La facture ne peut être envoyée via Peppol qu'**après** sa comptabilisation.* Ensuite, **aucune modification** ne peut plus être apportée à la facture. Si la tâche est réinitialisée dans Qargo et que la facture est modifiée, les utilisateurs reçoivent un message d'erreur lorsqu'ils tentent de renvoyer la facture via Peppol. Dans ce cas, la bonne méthode consiste à créer un **avoir** et à **réémettre** la facture.

Q. Comment savoir si le client utilise déjà Peppol ? Ou si la facture doit encore être envoyée de la manière habituelle ?
R. Il est possible de vérifier si le destinataire est déjà enregistré sur le réseau Peppol via **ce site web**.

Q. Faut-il vérifier manuellement tous les clients dans une base de données externe pour savoir s'ils utilisent Peppol ?
R. Non. Lorsque Peppol deviendra obligatoire, **Qargo consultera automatiquement la base de données Peppol** pour rechercher l'**ID Peppol** du client. Si un ID Peppol est trouvé, Qargo configurera automatiquement le client.

Q. Faut-il vérifier à chaque fois la fiche client pour savoir si Peppol est déjà autorisé avant d'envoyer une facture ?
R. Non. En cas de problème, **un message d'erreur s'affiche dans Qargo**.